

253

DQ1.1

De: Henry, Jacques
Envoyé: 20 juin 2008 13:36
À: 'marie-josee.methot@bape.gouv.qc.ca'
Cc:
Objet: Projet de construction d'une ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais
Pièces jointes: Projet HQ ligne Chénier-Outaouais.JPG

Projet de construction d'une ligne à 315kV,
la ligne Chénier-Outaouais
Laurentides-Outaouais 6211-09-001

Madame Méthot,

En réponse à votre lettre du 6 juin dernier relativement au sujet cité en exergue, je vous fais parvenir une estimation des superficies qui seront déboisées dans le cadre de la réalisation du projet de construction de l'autoroute 50, de l'Ange-Gardien à Saint-André-d'Argenteuil.

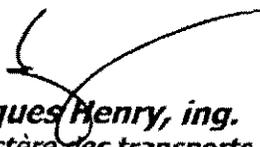
Direction de l'Outaouais	Direction des Laurentides-Lanaudière
Secteur de l'Ange-Gardien à Fasset	Secteur de Fasset à Saint-André-d'Argenteuil
448 ha	260 ha

En bref, nous estimons à environ 700 hectares la superficie totale qui sera déboisée lorsque le projet de l'autoroute 50, secteur de l'Ange-Gardien à Saint-André-d'Argenteuil, sera complété à 4 voies, soit pour une section type de 2 chaussées d'autoroute à 2 voies par direction. Toutefois, le Ministère s'est engagé à ne réaliser dans un premier temps que la chaussée sud de cette section de l'autoroute 50, en utilisant une voie par direction, et à minimiser le plus possible la coupe de bois dans son emprise. Ainsi, nous évaluons à près de 400 hectares la superficie qui sera déboisée dans cette première phase. Le Ministère envisagera la construction de la seconde chaussée de l'autoroute 50 lorsque le besoin sera justifié.

D'autre part, le Ministère ne peut prévoir les effets cumulatifs du déboisement avec d'autres projets envisagés dans le secteur. Toutes les décrets gouvernementaux pour la réalisation du projet de construction d'une liaison routière de Masson à Lachute ont été obtenues avant 2007.

Veuillez agréer, Madame Méthot, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef de Service des inventaires et du Plan,


Jacques Henry, ing.
Ministère des transports
Direction de l'Outaouais

NOTE : Une copie dûment signée de ce courriel est acheminée par télécopieur à la coordonnatrice du secrétariat de la commission.